

Reçu n° 15/04/24
à n° 31
4/9/2024

QUESTION D'ACTUALITE

Depuis mars 2024, la répression contre le non port de casque est entrée en vigueur avec beaucoup de brutalité, d'abus divers sur les paisibles populations. Le cas le plus déplorable est celui du village de Didapoumbor dans le 3^{ème} Arrondissement de la Commune de Natitingou qui a eu lieu le 12 avril 2024. Cette localité située à environ cinq (5) kilomètres au sud de la ville de Natitingou du côté ouest de la rivière Yapao, a été le théâtre de violence sur un compatriote roué de coups de bottes par les éléments de la police républicaine dans le cadre de ladite répression. La vidéo desdites scènes de violence est devenue virale sur les médias sociaux et les différentes plateformes de messagerie instantanée.

A l'allure de cette mesure répressive, il est à craindre des ripostes violentes de la part des populations, ce qui risque de créer des fractures sociales, de mettre à mal notre vivre-ensemble sans oublier les conséquences économiques et sociales que cela pourrait engendrer.

C'est pourquoi, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée Nationale en son article 110 et ses différents alinéas, le gouvernement est invité à répondre à la représentation nationale sur les préoccupations suivantes :

1. Quelle est la finalité réelle de l'obligation de port de casque au regard des abus commis par les agents de la police lors des opérations ?
2. La dénonciation par tous les moyens contre des bavures policières ou d'atteinte des droits humains en lieux publics est-elle une infraction ?
3. Pour quelles raisons l'auteur de la vidéo ayant montré ces scènes de violences policières à Didapoumbor a été arrêté et gardé ?
4. Les exactions commises par les agents de la police dans le cadre du contrôle de l'obligation de port de casque répond-elle à des consignes particulières données par la hiérarchie policière ?
5. Quelles sont les dispositions prises par le gouvernement afin que les contrevenants très éloignés des centres ville, paient leurs amendes de façon sécurisée au trésor public ?
6. Pour quelles raisons la répression ne pourrait pas se limiter dans les milieux urbains notamment les chefs-lieux de commune et d'arrondissement où la mise en œuvre pourrait être plus aisée et

surtout en raison de plusieurs abus de tout genre commis par les forces de l'ordre sur les populations rurales ?

7. La répression dans le village de Didapoumbor dans le 3^{ème} Arrondissement de la Commune de Natitingou, un village à habitats dispersés où l'usager a déjà garé chez lui, répond à quelles dispositions de la loi ?
8. Quelles sont les mesures disciplinaires voire pénales qui ont été prises contre cette horde de policiers qui ont opéré ce vendredi 12 avril 2024 à Didapoumbor contre ce paisible citoyen ?
9. Que prévoit le gouvernement pour éviter de pareilles situations ou mieux, pour prévenir d'éventuelles révoltes des populations ?

Signé



Alassane SABI KARIM

- 1) WOROUCOUROU Habibou
- 2) GABON Kéroulé
- 3) OREU TANA Viviane
- 4) BEGNY F. Léon
- 5) Oussoumaï Héléne
- 6) RAABO Abou Akou
- 7) SOUSTON Michel
- 8) ADECHOKAN Gofrisoban
- 9) HOUNSOU N. Célestin
- 10) Sariki Pascal
- 11) HOUNBETE ERIC

